



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 925 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de gens sont diagnostiqués avec le syndrome d'apnée du sommeil;

CONSIDÉRANT QUE ce syndrome peut causer de graves problèmes cardiaques;

CONSIDÉRANT QUE les gens souffrant d'apnée du sommeil et qui ne sont pas traités présentent un haut risque de provoquer un accident de la route;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat de ces appareils se détaille à plus de 2 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'entête à refuser de payer les frais pour l'achat de l'appareil de ventilation à pression positive continue (appareil visant à traiter l'apnée du sommeil, communément appelé CPAP);

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie des gens n'ayant pas d'assurance privée n'ont pas les moyens financiers de faire l'achat de l'appareil de ventilation à pression positive continue (CPAP);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement paie aux assistés sociaux les frais pour l'achat de l'appareil de ventilation à pression positive continue (CPAP).

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés, citoyens et citoyennes du Québec, demandent à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec de réviser sa politique de remboursement pour les coûts relatifs au traitement de l'apnée du sommeil.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Yves Blanchet
pour
Yves-François Blanchet, Drummond

06-12-2010
Date